

## Plan de financement des opérations d'investissements subventionnés

Vu l'article 83 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales,


Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020,

La Commune du Mesnil-Esnard informe que l'opération ci-dessous a bénéficié d'un plan de financement d'investissement subventionné comme suit :

Opération : **Travaux de rénovation énergétique**

**Travaux de menuiseries extérieures sur divers bâtiments communaux :**  
**Ecole Edouard Herriot, cantine scolaire et salle Bernard Denesle**

Montant de l'opération (en euros hors taxes) : 33 923 €

Subventions publiques apportées par	Montant en euros hors-taxes	Taux de participation
<b>METROPOLE ROUEN NORMANDIE</b>  <b>métropole ROUENORMANDIE</b>	<b>6 784,60 €</b>	<b>20%</b>

Au Mesnil-Esnard, le 31 décembre 2020

Le Maire,

  
  
Jean-Marc VENNIN